SMBVAS

116 grande rue

76570 LIMESY



DCE

CENTRE EAU RISQUE ET TERRITOIRE

76743 - VILLERS ECALLES

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Lot N°02 CURAGE - DESAMIANTAGE-DEMOLITION



Architecte mandataire

Atelier TECTE 26 rue Saint Jacques 76600 LE HAVRE

Tel: 02 35 21 26 45 Email: baje@architectes.org



Economiste de la construction

ARCAADE 18 route de la Vienne 76730 ST MARDS

Tel: 02 35 06 17 34 Email: arcaade@arcaade.fr



BET courants forts et faibles

DELTA FLUIDES 18 Rue Bailly 76400 FECAMP

Tel: 02 35 28 22 23 Email: deltafluides.fecamp@wanadoo.fr



BET Structure

IDA 76 31 Route de Darnétal 76000 ROUEN

Tel: 02 35 74 45 77 Email: bet@ida76.fr



BET Fluides

BET LECACHEUR 24 Le Bourg 76790 LES LOGES

Tel: 02 35 27 97 45 Email: loic.brachais@be-lecacheur.fr



VRD - Paysagiste

Agence TOPO 89 rue Casimir Delavigne 76600 LE HAVRE

Tel: 02 35 41 40 54 Email: agencetopo@wanadoo.fr

Version : Indice **0**Date d'édition : 24 Août 2016

Sommaire

CURAGE - DESAMIANTAGE-DEMOLITION	. 2
0 GENERALITES 0-1 DEFINITION DES DEMOLITIONS ET CURAGE	
1 DÉSAMIANTAGE 1-1 INFORMATIONS - ETUDES PREALABLES 1-2 INSTALLATION DE CHANTIER 1-3 ISOLEMENT DE LA ZONE DE TRAVAIL : 1-4 MESURE D'EMPOUSSIÈREMENT - RESTITUTION 1-5 NATURE DES OUVRAGES A DESAMIANTER 1-6 ELIMINATION DES DECHETS :	2 3 3 4 5
2 CURAGE 2-1 DEMENAGEMENTS ET DEPLACEMENTS 2-2 DÉMOLITION DE REVÊTEMENTS DE SOLS ET DE FAIENCE 2-3 DÉMOLITION DE PLAFONDS 2-4 DÉMOLITION D'ÉLÉMENTS DE CHAUFFAGE 2-5 DÉMOLITION D'ÉLÉMENTS DE PLOMBERIE ET VENTILATION 2-6 DÉMOLITION D'ÉLÉMENTS D'ÉLECTRICITÉ 2-7 DÉMOLITION DE CLOISONS ET DOUBLAGES 2-8 DÉPOSE DES MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES 2-9 CURAGE DIVERS	8 - 9 10 10 11 11 11 12
3 RETRAIT DE PLOMB 3-1 Les ouvrages à réaliser comprendront :	14
4 DÉMOLITIONS COMPLETES	15
5 FIN DE DOCUMENT	16
PSE 3 : Préau annexeCURAGE - DESAMIANTAGE-DEMOLITION	
6 DÉMOLITIONS COMPLETES6-1 DEMOLITION DE MACONNERIES ET BETONS	

CURAGE - DESAMIANTAGE-DEMOLITION

GENERALITES

0-1 DEFINITION DES DEMOLITIONS ET CURAGE

0-1 1 LOCALISATION GENERALE DES OUVRAGES A CURER

Définition :

La localisation du curage des ouvrages concerne l'ensemble des batiments à démolir à l'exception des dispositions particulières. L'entreprise doit expressément repérer avec les plans projetés par différence entre état futur et existant pour déterminer les ouvrages à démolir

- Suppression des matériaux amiantés
- Curage et démolition complète, y compris les murs

Dispositions particulières pour les menuiseries extérieures (portes et fenêtres) :

Les menuiseries assurant la fermeture du bâtiment et remplacées dans le cadre de l'opération seront déposée par l'entreprise de Gros oeuvre.

Le reste des menuiseries sera déposé par le titulaire du présent lots

L'ensemble des locaux existant et rehabilité seront donc curer par des matériaux devenus inutiles par différences entre existant et état futur.

0-1 2 ETAT RECAPITULATIF D'OUVRAGES A DEMOLIR :

Liste des ouvrages à démolir :.

Les ouvrages à supprimer concernent :

Annexe RDC : préau latéral

Batiment Principal par différence entre état existant et état futur

Liste non exhaustive.

1 DÉSAMIANTAGE

1-1 INFORMATIONS - ETUDES PREALABLES

1-1-1 Diagnostic des installations à démolir

1-1-1 1 Diagnostic avant démolition

Il a été réalisé une étude globale de l'opération:

Diag amiante et plomb avant démolition

Cette étude révèle la présence de matériaux amiantés et plombés .

Les localisations sont repérées dans les rapports :

Rapport amiante en date du 18/12/2015Référence : AM 498/2016

Rapport Diag plomb "Qualiconsult" en date du 07/10/2013 n° 80975

ces documents sont annexé aux documents du marché.

Localisation:

Suivant étude diag amiante

1-1-2 ANALYSE DES INTERVENTIONS

1-1-2 1 Conditions d'intervention

Les travaux de retrait des matériaux amiantés se feront dans des locaux libre de tout occupant et libre de mobilier. Les travaux de retrait seront réalisé en une seule phase et ne débuterons qu'après le délai réglementaire d'un mois

Date d'édition : 24 Août 2016

DCE

...Suite de "1-1-2 1 Conditions d'intervention..."

après réception du plan de retrait par les organismes.

Les ouvrages non concernés par l'amiante seront déposés (sanitaires, appareillage électrique, radiateur, canalisations diverses apparentes) avant l'intervention du retrait des matériaux amiantés.

Localisation:

Suivant étude diag amiante

1-1-2 2 Les ouvrages à réaliser comprendront :

- Les travaux concernent les zones identifiées sur le rapport de repérage des matériaux amiantés joint en annexe.
- L'établissement pour acceptation au coordinateur SPS des différents plans de retrait selon la nature des ouvrages à réaliser.
- La réalisation de toutes les installations de chantier particulières tels que confinements, sas, douches, et autres selon la nature des ouvrages à réaliser.
- Le marquage des matériaux, composants de tous les équipements ou parties d'équipement contenant de l'amiante (arrêté du 8 avril 2013 art 2)
- Repérage et consignation des réseaux susceptibles de présenter des risques lors des opérations (art R 554-19 l et suivants du code du travail)
- La mise en place des réseaux d'alimentations et de rejets spécifiques adaptés aux besoins de l'opération
- Installation de l'éclairage de la zone de travail
- Protection des équipements restant en place et non décontaminables
- Mise en place de la base vie amiante, extracteur d'air et sas de décontamination
- Mise en place des protections et des surfaces et confinements
- La réalisation des travaux de désamiantage y compris prise en compte de toutes les sujétions d'exécution selon la nature des ouvrages à réaliser.
- · L'évacuation des gravois aux décharges spécialisées agréées selon la nature des matériaux à évacuer.

A noter que ces travaux seront à réaliser selon les normes et règlements en vigueur, sous le couvert du coordinateur sps, et qu'aucune plus value ne sera allouée à l'entrepreneur au titre des travaux de désamiantage, celui-ci étant censé avoir procédé à une visite poussée du site, des différents locaux et ouvrages à désamianter et d'avoir apprécié et pris en considération tous les travaux préparatoires et sujétions d'exécution pour mener à bien les travaux de désamiantage.

1-1-2 3 Plan de retrait et avenant

Etablissement par le titulaire du plan de retrait conformément à la réglementation en vigueur.

Prestation comprenant la diffusion, l'amandement suivant les observations des différents organismes.

1-2 INSTALLATION DE CHANTIER

Les travaux de sécurité environnementale (désamiantage) seront exécutés préalablement à l'intervention du curage générale, pour répondre à la réglementation, le titulaire devra prévoir une installation spécifique pour le désamiantage.

Les installations de chantier collectives ne seront pas opérationnelles pour l'intervention du lot concerné.

1-2 1 Désignation des installations

Les installations de chantier spécifique aux travaux de désamiantage comporteront : Installation/replis :

- * sanitaires
- * douches
- * réfectoire
- * téléphone fixe ou GSM pour raison de sécurité en nombre suffisant pour l'effectif prévu par le titulaire du lot. Ces installations seront de type autonomes.

1-3 ISOLEMENT DE LA ZONE DE TRAVAIL :

Isolement de la zone de travail. Utilisation d'aspirateur à filtration absolue au plus près de la source d'émission des fibres. 1/2 masques jetables ou non (P3) et combinaisons jetables.

1-3-1 Confinement

Les zones de travail seront délimitées par un cantonnement provisoire, muni d'un sas d'accès.

Mise en place de protection permettant d'assurer la non propagation des fibres d'amiantes.

Travaux comprenant la mise en place d'ossature et de polyane 200 microns, et bande adhésive de calfeutrement.

1-3-1 1 Confinement général de la pièce Niveau II

Réalisation d'un confinement total pour la zone de travail concernée par le retrait de matériaux contenant de l'amiante.

Les empoussiérement attendus sont de niveau II

Deuxième niveau : empoussièrement dont la valeur est supérieure ou égale à la valeur limite d'exposition professionnelle et inférieure à 60 fois la valeur limite d'exposition professionnelle Protection collectives :

- Les protections provisoires, les calfeutrements des grilles, des ouvertures et des parties d'ouvrage non concernée par les travaux de retrait
- L'installation, la maintenance et le replis de ces installations.
- Balisage des zones de travail
- Interdiction d'accès aux tiers
- Isolement ou aménagement d'un seul accès (sas 3 compartiments)
- Calfeutrement de la zone : simple peau de polyane 200µ pour reconstitution au niveau des ouvertures
- Réalisation d'un confinement dynamique avec mise en place d'un extracteur d'air à filtration absolue en limite de confinement et si necessaire un extracteur d'air au poste de travail (zone morte)
- Alimentation secourue par groupe électrogène
- Extracteurs secourus

Protections individuelles:

- Utilisation de masque à ventilation assistée avec cartouche P3 conforme à la réglementation
- Port de combinaison jetables, gants bottes avec étanchéité réalisé à l'adhésif.

mode de métré : volume de la pièce sous plafond

Localisation:

RDC ETAT FUTUR	Zone bureaux	Local logistique
	Zone public	Accueil

1-4 MESURE D'EMPOUSSIÈREMENT - RESTITUTION

1-4 1 Mesure avant travaux

Avant et pendant les travaux des contrôles sur la qualité de la filtration de l'air seront effectués.

Ces contrôles seront réalisés par un laboratoire compétent désigné par l'entrepreneur. Le choix du laboratoire devra être validé par le maître d'ouvrage. Ces contrôles sont à la charge de l'entreprise. Ils comprendront :

- un contrôle initial, avant tout démarrage des travaux: analyses réalisées au microscope électronique à transmission ;(ARTICLE r4412-127 du code du travail et suivant stratégie de l'organisme acrédité R4412-103 du code du travail
- un contrôle régulier du niveau d'empoussièrement de l'environnement immédiat des travaux pendant les travaux d'enlèvement des panneaux et bandeaux, analyses réalisées au microscope optique à contraste de phase

Les résultats des contrôles seront portés sur un registre de contrôle à la disposition constante du Maître d'Ouvrage sur le chantier. Les valeurs devront être conformes aux exigences réglementaires en vigueur. En cas de mauvais résultats, les travaux seront stoppés jusqu'à ce que l'entreprise présente des valeurs conformes. Les retards entraînés par ces défaillances seront directement imputables à l'entreprise.

Localisation:

RDC ETAT FUTUR2	Zone public	∖ccueil
-----------------	-------------	---------

Date d'édition : 24 Août 2016

1-4 2 Mesure apres travaux

Apres les travaux des contrôles sur le niveau d'empoussiérement et le nombre de fibres par litres d'air seront effectués. Ces travaux seront réalisés avant le démontage des installations de confinement.

Ces contrôles seront réalisés par un laboratoire compétent désigné par l'entrepreneur. Le choix du laboratoire devra être validé par le maître d'ouvrage. Ces contrôles sont à la charge de l'entreprise. Ils comprendront :

un contrôle final: analyses réalisées au microscope électronique à transmission ;

Les résultats des contrôles seront portés sur un registre de contrôle à la disposition constante du Maître d'Ouvrage sur le chantier. Les valeurs devront être conformes aux exigences réglementaires en vigueur. En cas de mauvais résultats, les travaux seront stoppés jusqu'à ce que l'entreprise présente des valeurs conformes. Les retards entraînés par ces défaillances seront directement imputables à l'entreprise.

Localisation:

1-4 3 Procédure de nettoyage

Enlever et mettre sous conteneur tous les débris visibles de matériaux contenant de l'amiante et déchets contaminés en utilisant des ramassettes en caoutchouc et des racloirs en caoutchouc. Ne pas utiliser des outils métalliques pour ramasser ou déplacer les déchets.

Nettoyage humide de toutes les surfaces de la zone de travail à l'aide de serpillières, éponges, etc..., selon le cas. Pour enlever les excédents d'eau et les déchets humides, un aspirateur avale-tout peut être utilisé. Ce dernier étant dès lors contaminé, il devra être nettoyé avant d'être évacué de la zone de travail.

Décontaminer tous les outils et équipements et évacuer ceux-ci au moment prévu dans la séquence de nettoyage. Décontaminer les déchets emballés et les évacuer de la zone de travail. Les vêtements de travail jetables, utilisés lors de l'enlèvement, seront considérés, emballés et évacués comme des déchets contenant de l'amiante.

Inspecter la zone de travail afin de voir s'il reste encore des résidus visibles. Si tel est le cas, ceux-ci seront considérés comme étant de l'amiante.

Tout déchet ou résidu constaté sur les conteneurs ou surfaces à l'extérieur de la zone de travail et résultant des travaux de nettoyage ou d'évacuation sera immédiatement enlevé à l'aide d'aspirateurs à filtration absolue et/ou par un nettoyage à l'humide selon le cas.

Évacuation des déchets:

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, les conteneurs scellés et étiquetés refermant les déchets contenant de l'amiante seront enlevés et transportés vers le lieu de décharge.

Tous les reçus de décharge, tickets de transport, autorisations de transport ou autres documents de décharge seront fournis au Maître d'Ouvrage.

L'entreprise du lot devra :

- * Le conditionnement et la sortie des déchets des zones contaminées, y compris toutes sujétions (étiquetage...)
- * Le stockage des déchets sur site, y compris toute sujétion de conditionnement,
- * Les transports vers une décharge agrée, ainsi que les récépissés de cette décharge.

Les déchets amiantés sont :

- * Les matériaux issus des démolitions et dépose,
- * Les films de confinement,
- * Les protections individuelles et accessoires,
- Les filtres des ventilateurs ou aspirateurs,
- Les résidus de filtration des eaux,
- * Les matériels et matériaux non défiltrés.

Localisation:

1-5 NATURE DES OUVRAGES A DESAMIANTER

Matériaux non dégradés et non emissifs en l'état.

Méthode de retrait visant à réduire au niveau le plus bas possible le niveau d'exposition des travailleurs (article

R4412-108 du code du travail):

1-5-1 Couverture en matériaux amiantés

Toiture en ardoises ou tôles fibro-ciment

Dépose de toiture en ardoises amiante ciment, suivant la réglementation en vigueur.

Travaux comprenant:

1-5-1 1

Les caractéristiques des équipements qui doivent être utilisés pour la protection et la décontamination des travailleurs, ainsi que celles des moyens de protection des personnes habilitées qui se trouvent sur le lieu des travaux ou à proximité,

La fréquence et les modalités de contrôles effectués sur le chantier,

Les procédures relatives à l'évacuation des blessés des zones confinées, incluant la désignation des secouristes de travail.

La protection de la zone de travail, l'installation des filets de protection.

L'échafaudage de la zone de travail.

La dépose soignée des ardoises et mise en colisage pour évacuation.

L'évacuation des déchets amianté.

Les bordereaux de suivi des déchets amiantés

Localisation:

COMBLES ETAT FUTUR	Ensemble	Versant Nord

1-5-2 Conduits fibro et canalisations

1-5-2 1 Démontage des conduits AC en vide sanitaire

S'agissant de fibres enrobées, et après reconnaissance sur place des mises en oeuvre des produits amiantifères, les travaux de démolition consiste au démontage des conduits concernés.

Les conduits, seront déposés par démontage par éléments, en évitant la casse. Conditionnement et évacuation. Travaux comprenant :

- Les caractéristiques des équipements qui doivent être utilisés pour la protection et la décontamination des travailleurs, ainsi que celles des moyens de protection des personnes habilitées qui se trouvent sur le lieu des travaux ou à proximité,
- La fréquence et les modalités de contrôles effectués sur le chantier,
- Les procédures relatives à l'évacuation des blessés des zones confinées, incluant la désignation des secouristes de travail.
- La protection de la zone de travail,
- La dépose soignée des matériaux encastré et scellés dans la maçonnerie et mise en colisage pour évacuation.
- L'évacuation des déchets amiantés.
- Les bordereaux de suivi des déchets amiantés

Localisation:

Vide sanitaire:

1-5-2 2 Démontage des conduits.

S'agissant de fibres enrobées, et après reconnaissance sur place des mises en oeuvre des produits amiantifères, les travaux de démolition consiste au démontage des conduits concernés.

Les conduits, seront déposés par démontage par éléments, en évitant la casse. Conditionnement et évacuation. Travaux comprenant :

- Les caractéristiques des équipements qui doivent être utilisés pour la protection et la décontamination des travailleurs, ainsi que celles des moyens de protection des personnes habilitées qui se trouvent sur le lieu des travaux ou à proximité,
- La fréquence et les modalités de contrôles effectués sur le chantier,
- Les procédures relatives à l'évacuation des blessés des zones confinées, incluant la désignation des secouristes de travail.

...Suite de "1-5-2 2 Démontage des conduits...."

- La protection de la zone de travail,
- La dépose soignée des matériaux et mise en colisage pour évacuation.
- L'évacuation des déchets amiantés.
- Les bordereaux de suivi des déchets amiantés

Localisation:

1-5-3 Revêtements de sols

1-5-3 1 Dépose de plinthe carrelage avec colle amianté

Dépose de l'ensemble des plinthes , inclus les joints et la colle, suivant la réglementation en vigueur.

Travaux comprenant:

- Les caractéristiques des équipements qui doivent être utilisés pour la protection et la décontamination des travailleurs, ainsi que celles des moyens de protection des personnes habilitées qui se trouvent sur le lieu des travaux ou à proximité,
- La fréquence et les modalités de contrôles effectués sur le chantier,
- La protection de la zone de travail.
- La dépose soignée des matériaux à l'aide de spatules, burineurs et mise en colisage pour évacuation.

L'évacuation des déchets amiantés.

Localisation:

- 1-5-4 Revêtement muraux avec produits amiantés
- 1-5-4 1 Dépose de faïence amianté

Dépose de l'ensemble des faïences murales , inclus les joints et la colle, suivant la réglementation en vigueur. Travaux comprenant :

- Les caractéristiques des équipements qui doivent être utilisés pour la protection et la décontamination des travailleurs, ainsi que celles des moyens de protection des personnes habilitées qui se trouvent sur le lieu des travaux ou à proximité,
- La fréquence et les modalités de contrôles effectués sur le chantier,
- Les procédures relatives à l'évacuation des blessés des zones confinées, incluant la désignation des secouristes de travail.
- La protection de la zone de travail.
- La dépose soignée des matériaux à l'aide de spatules, burineurs et mise en colisage pour évacuation.
- L'évacuation des déchets amiantés.

Mode de métré : au fofait compte tenu de la faible surface

Localisation:

1-6 ELIMINATION DES DECHETS :

Les déchets seront chargés de façon qu'il n'y ait pas de libération d'amiante possible pendant le transport. (Big bag fermés)

La benne du camion sera exempte de débris et recouverte d'une toile en polyéthylène afin d'éviter toute

Date d'édition : 24 Août 2016 Lot N°02 CURAGE - DESAMIANTAGE-DEMOLITION - 7

contamination.

Suite à la décision de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) du 1er décembre 2011, les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes (amiante-ciment notamment) ne pourront plus être éliminés vers les centres de stockage pour déchets inertes. Cette disposition est entrée en vigueur au 1er juillet 2012, par voie d'arrêté du ministère de l'écologie. Dorénavant, il existe deux catégories de centres de stockage de déchets ultimes (CSDU), selon la nature des déchets amiantés :

- * déchets dangereux (ex-classe 1, filière amiante libre);
- * déchets non dangereux (ex-classe 2, filière amiante liée par des liants inertes) de type amiante-ciment ayant conservé leur intégrité physique.

1-6 1 Ensemble des matériaux

- * Les déchets générés lors des travaux relatifs matériaux contenant de l'amiante peuvent être séparés en 3 catégories :
- a) les déchets de matériaux spécifiés dans le rapport amiante
- b) les déchets de matériels et d'équipement : équipements de protection jetables, masques...
- c) les déchets issus du nettoyage : débris et poussières.

Les filières actuellement autorisées pour l'élimination des déchets de matériels et d'équipement et les déchets issus du nettoyage sont les installations de stockage de déchets industriels spéciaux et l'unité de vitrification.

- * Les déchets de matériaux non friables : selon la nature des déchets amiantés sont orientés vers des centres de stockage de déchets ultimes (CSDU),
- * déchets dangereux (ex-classe 1, filière amiante libre)
- * déchets non dangereux (ex-classe 2, filière amiante liée par des liants inertes) de type amiante-ciment ayant conservé leur intégrité physique.
- * Afin d'assurer une traçabilité des déchets contenant de l'amiante, il sera impérativement fourni le bordereau de suivi de déchets contenant de l'amiante. Ce document accompagne le chargement. De plus, quel que soit le type de déchets contenant de l'amiante, le marquage "amiante" qui est imposé par le décret relatif aux produits contenant de l'amiante, doit être apposé.

CURAGE

L'objectif est de curer la zone concernée par les travaux de l'ensemble des matériaux rendu inutile dans le cadre de la refection du bâtiment.

Il sera conservé les menuiseries extérieures pour assurer le clos et le couvert. Dans le cas de bris des menuiseries concernées, le titulaire aura à sa charge le remplacement à l'identique des ouvrages détériorés.

Les portes d'accès à la zone concernée seront maintenues en place pour assurer la fermeture de la zone. Le titulaire au en charge d'assurer la fermeture quotidienne de cette zone en dehors des heures d'ouverture du chantier.

L'établissement étant en partie en activité, il sera demandé le plus grand soin sur l'utilisation des accès. Un nettoyage journalier sera réalisé.

2-1 DEMENAGEMENTS ET DEPLACEMENTS

- 2-1-1 Evacuation de mobilier, déchets
- 2-1-1-1 EVACUATION D'OBJETS:

Evacuation de mobilier, sacs et cartons divers laissés en place par le Maître d'Ouvrage (sans réemploi).

2-1-1-1 1 Evacuation de mobiliers et divers.

Evacuation de mobiliers et divers. Inclus évacuation et mise en décharge Mode de métré : Forfait pour l'opération

Localisation:

Pour l'ensemble de l'opération

Date d'édition : 24 Août 2016

2-2 DÉMOLITION DE REVÊTEMENTS DE SOLS ET DE FAIENCE

2-2-1 Dépose de sol durs

2-2-1 1 Tommette sur lit de sable et chape divers sur lit de sable

Arrachage du carrelage, Le chargement et l'enlèvement des gravois sont à reprendre plus loin.

Localisation:

2-2-1 2 Carrelage sur chape ciment

Arrachage du carrelage, y compris grattage des résidus comprenant le redressage éventuel du support. Le chargement et l'enlèvement des gravois sont à reprendre plus loin.

Localisation:

RDC ETAT FUTUR	Annexe	.Garage
		Salle hors sacs
		WC public
	Zone bureaux	.Dégagement entrée
		Local logistique
		TGBT
		Vestiaires
		WC
	Zone public	Accueil
	·	Centre de ressources
		Dégagement public
		Espace de formation
		Placard
		Sanitaire
		WC
		douche

- 2-2-2 Dépose de carrelage et faïence murale
- 2-2-2 1 Dépose de faience collé ou scellé par tous procédés

Arrachage des faiences murales, y compris grattage des résidus à la spatule comprenant le ponçage éventuel. Le chargement et l'enlèvement des gravois sont à reprendre plus loin.

Localisation:

Ancienne salle de bains
1ER ETAT FUTURBureau équipe 1

2-2-2 2 Dépose de carrelage collé ou scellé par tous procédés

Arrachage de sols durs, y compris grattage des résidus à la spatule comprenant le ponçage éventuel. Le chargement et l'enlèvement des gravois sont à reprendre plus loin.

Localisation:

Ancienne salle de bains
1ER ETAT FUTURBureau équipe 1

Date d'édition : 24 Août 2016

2-2-2 3 Dépose de plinthe carrelée

Dépose de l'ensemble des plinthes et colle ou mortier sur le support

Localisation:

Ancienne salle de bains

1ER ETAT FUTURBureau équipe 1

2-3 DÉMOLITION DE PLAFONDS

2-3-1 Plafonds sur fourrures :

Démolition de plafonds en plâtre ou terre cuite comprenant d'arrachage des suspentes et crochets. Le chargement et l'enlèvement des gravois sont à reprendre plus loin.

2-3-1 1 En plâtre sur lattis.

Démolition de plafond en plâtre sur lattis et bacculas

Localisation:

1ER ETAT FUTUR	Zone code du travail	Bureau coordinatrice Bureau équipe 1 Bureau équipe 2 Bureau équipe 3 Dgt Escalier Escalier R+1 Placard Reprographie Sanitaire
RDC ETAT FUTUR	. Annexe	.Garage
		Salle hors sacs
		WC public
	Zone bureaux	.Dégagement entrée
		Local logistique
		WC
	Zone public	. Accueil
		Centre de ressources
		Dégagement public
		Espace de formation
		Placard
		Sanitaire
		WC
		douche

2-4 DÉMOLITION D'ÉLÉMENTS DE CHAUFFAGE

2-4-1 Dépose de chaudière

2-4-1 1 PRODUCTION DE CHALEUR:

Dépose de chaudière, pompes et accessoires comprenant la découpe des tuyauteries, le descellement, le bouchement des trous et raccords au ciment si nécessaire. La neutralisation des circuits sera effectuée par le chauffagiste. Evacuation des gravois compris.

Localisation:

Chaudière située dans le vide sanitaire, évacuation par porte d'accès à créer à la charge du lot gros oeuvre

Date d'édition : 24 Août 2016

2-4-2 Dépose de corps de chauffe

2-4-2 1 Radiateurs en fonte ou en acier.

Dépose des corps de chauffe en fonte ou en acier. et canalisations de chauffage Inclus découpage pour transport, curage des fixations et évacuation

Localisation:

Pour l'ensemble de l'opération

2-5 DÉMOLITION D'ÉLÉMENTS DE PLOMBERIE ET VENTILATION

2-5-1 Dépose de canalisations

2-5-1 1 Toutes sections:

Dépose de canalisations tous types comprenant également les robinetteries, les accessoires, les calorifugeages, tous les équipements, la découpe des tuyauteries, le descellement, le bouchement des trous et raccords au ciment si nécessaire. La neutralisation des divers circuits sera effectuée par les corps de métier concernés. Evacuation des gravois compris.

Localisation:

Ensemble des appareils sanitaires

2-6 DÉMOLITION D'ÉLÉMENTS D'ÉLECTRICITÉ

2-6 1 Dépose de filerie et faisceaux

Dépose de filerie et faisceaux des appareils déposés.

Evacuation à reprendre à l'article "Tri et évacuation des produits de curage et démolition"

Localisation:

Pour l'ensemble de l'opération

2-7 DÉMOLITION DE CLOISONS ET DOUBLAGES

2-7-1 Cloisons de toutes natures

Cloisons de toutes natures NON PORTEUSES :

Démolition à la masse et à la pioche de cloisons en matériaux de toutes natures , y compris descellement et dépose de blocs-portes, poteaux, plinthes, lambris, etc. Le chargement et l'enlèvement des gravois sont à reprendre plus loin.

2-7-1 1 Cloison en dur, petite épaisseur.

Cloisons en carreaux de briques, plâtre, briques plâtrières...

Localisation:

Par différence entre état futur et état existant

2-7-1 2 Démolition de doublage isolant

Dépose de l'ensemble des doublages sur murs intérieurs et périphériques

Localisation:

Pour l'ensemble de l'opération

1ER ETAT FUTUR Zone bureaux Façade existante Est Façade existante Nord Façade existante Nord Façade existante Ouest Façade existante Sud RDC ETAT FUTUR Zone Bureaux Façade existante Sud Zone ERP Façade existante Est

Façade existante Nord Façade existante Ouest Façade existante Sud

2-7-2 Doublages plaque de platre

Démolition et arrachage de doublages de toutes natures, collés ou fixés mécaniquement, compris dépose éventuelle d'ossatures, plinthes, lambris, encadrements de baies, etc. Le chargement et l'enlèvement des gravois sont à reprendre plus loin.

mode de métré : vide pour plein

2-7-2 1 Cloisons légères

Toutes épaisseurs confondues.

Localisation:

Pour l'ensemble de l'opération

2-7-2 2 Démolition d'habillage mural

Localisation:

Pour l'ensemble de l'opération

2-8 DÉPOSE DES MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES

Dépose de l'ensemble des menuiseries de l'opération.

Travaux comprenant:

- * la dépose des ouvrants et dormants
- * l'évacuation en DIB des déchets

Mode de métré : ensemble toutes dimensions

2-8 1 Dépose de portes intérieures y compris bâtis sans réemploi

Dépose des bâtis et ouvrants de porte. Stockage particulier avec risque plomb

Localisation:

Pour l'ensemble de l'opération		
1ER ETAT FUTUR	Zone code du travail	
		Bureau équipe 1
		Bureau équipe 2
		Bureau équipe 3
		Placard
		Sanitaire
RDC ETAT FUTUR	Zone bureaux	Vestiaires
		WC
	Zone public	Accueil
		Centre de ressources
		Dégagement public
		Espace de formation
		Placard
		Sanitaire

2-8 2 Dépose de plinthes en bois

Dépose des plinthes en bois toute hauteur

Inclus:

Transport, évacuation

Localisation:

Pour l'ensemble de l'opération		
1ER ETAT FUTUR	. Zone code du travail	. Bureau coordinatrice
		Bureau équipe 2
		Bureau équipe 3
		Dgt Escalier
		Escalier R+1
		Reprographie
		Sanitaire
RDC ETAT FUTUR	. Zone bureaux	Dégagement entrée
		Local logistique
		WC
	Zone public	. Accueil
		Centre de ressources
		Dégagement public
		Espace de formation
		Sanitaire

2-8 3 Menuiseries sur extérieur

Dépose des bâtis et ouvrants de portes extrérieures Evacuation à reprendre à l'article "Tri et évacuation des produits de curage et démolition"

Localisation:

Pour l'ensemble de l'opératio	n sauf porte d'entrée	
1ER ETAT FUTUR	Zone code du travail	Bureau coordinatrice
		Bureau équipe 1
		Bureau équipe 2
		Bureau équipe 3
		Escalier R+1
		Reprographie
RDC ETAT FUTUR	Zone bureaux	Local logistique
		Vestiaires

CENTRE EAU RISQUE ET TERRITOIRE	
SMBVAS	

Lot N°02 CURAGE - DESAMIANTAGE-DEMOLITION

Suite de "2-8-3 Menuiseries sur exterieur"		
RDC ETAT FUTUR	Zone public	. Accueil
	·	Centre de ressources
		Espace de formation

nation Sanitaire WC

2-8 4 Dépose d'habillage et de cloisonnettes légères

Dépose de l'ensemble des élements menuisés de toutes natures, ainsi que les matériaux d'ameublement présent dans les locaux

Inclus évacuation des matériaux Mode de métré: m² de portes

Localisation:

Pour l'ensemble de l'opération

1ER ETAT FUTURZone bureauxConduit fumées existant

Refend existant

2-9 **CURAGE DIVERS**

Dépose d'escalier bois sans réemploi 2-9 1

Découpe, et évcuation d'un escalier droit. Inclus dépose du garde corps bois attenant et sur mezzanine

Localisation:

Escalier R+1 à R+2

2-9 2 Nettoyage général

Nettoyage de l'ensemble des pièces compris évacuation des gravats, déchets et divers matériels stockés. Inclus dépose des canalisations de chauffage, sortie et évacuation de l'ancienne chaudiere sur socle. Evcauation des pierres, silex et divers rebuts

Mise à niveau des cheminement pour accès sécurisé.

Localisation:

Pour l'ensemble de l'	'opération	
Vide Sanitaire	Ensemble	Vide sanitaire

RETRAIT DE PLOMB

Les ouvrages à réaliser comprendront :

Les ouvrages à réaliser comprendront :

- * La réalisation de toutes les installations de chantier particulières tels que confinements, sas, douches, et autres selon la nature des ouvrages à réaliser.
- * La réalisation des travaux de déplombage y compris prise en compte de toutes les sujétions d'exécution selon la nature des ouvrages à réaliser.
- * L'évacuation des gravois aux décharges spécialisées agréées selon la nature des matériaux à évacuer. A noter que ces travaux seront à réaliser selon les normes et règlements en vigueur, sous le couvert du coordinateur SPS et du contrôleur technique, et qu'aucune plus value ne sera allouée à l'entrepreneur au titre des travaux de retrait du plomb, celui-ci étant censé avoir procédé à une visite poussée du site, des différents locaux et ouvrages à déplomber et d'avoir apprécié et pris en considération tous les travaux préparatoires et sujétions d'exécution pour mener à bien les travaux de retrait du plomb.

Date d'édition : 24 Août 2016

3-1 1 Analyse et gestion du risque

L'Entreprise devra examiner attentivement les éléments de diagnostic qui lui auront été communiqués La localisation et la nature des matériaux contenant du plomb sont précisées dans le "diagnostic plomb avant démolition" Rapport Diag plomb "Qualiconsult" en date du 07/10/2013 n° 80975

La présence de plomb a été détectée notamment sur des peintures sur support bois et support métallique (cloison et porte + bâti)

3-2 Travaux à réaliser

3-2 1 RETRAIT DE PLOMB PAR EVACUATION DES MATERIAUX (en élément)

Matériaux pouvant être évacués à partir d'un ensemble sans être broyé, concassé pour obtenir le retrait (, garde coprs, tube plomb etc):

Le retrait s'opére en supprimant le matériaux support par dépose et évacuation sélective.

Le retrait du plomb se fera par évacuation des supports (substrats) destinés à être traiter à l'extérieur dans les filières adaptées.

Liste des matériaux concernés :

Boiseries : canalisations,, éléments métallique etc.

Mode de chiffrage : en plus value de la dépose prévue en curage

3-2 2 EVACUATION DES PRODUITS PLOMBES

Le traitement et le stockage des déchets contenant du plomb dépendent de leur teneur en plomb lixiviable. L'arrêté du 18 décembre 1992 modifié définit les teneurs limites d'acceptation des déchets en plomb dans les centres de stockage de classe 1, réservés aux produits dangereux. Ces teneurs sont obtenus par les tests de lixiviation réalisés selon la norme NF X 31-210 par les centres de stockage ou de traitement.

Si le seuil de 100mg/kg est dépassé, les déchets doivent subir un traitement en centre agrée, suivi d'une stabilisation des résidus, pour être ensuite stockés en centre de classe 1.

Si la teneur en plomb est comprise entre 50 et 100mg/kg, les déchets seront dirigés vers des centres de stockage de classe 1

Si la teneur est inférieure à 50mkg, les déchets peuvent être dirigés vers des centres de classe 2 pour des déchets ménagers ou assimilés, ou des centre de classe 3 pour déchets inertes

DÉMOLITIONS COMPLETES

DEMOLITION D'OUVRAGE EN CHARPENTE BOIS

- 4-1-1 Charpente et ossature en bois : préau
- 4-1-1 1 Ensemble de charpente & couverture

Démolition complète de la charpente. Structure en bois, inclus support de couverture compris évacuation des matériaux

Mode de métré: surface de couverture en m²

Localisation:

RDC ETAT FUTURPréau à démolir annexe

Date d'édition : 24 Août 2016

4-2 DEMOLITION DE MACONNERIES ET BETONS

Modes de démolitions adaptées.

Souches de cheminées et conduits

4-2-1-1 CONDUIT MACONNE:

4-2-1

Démolition de conduit de cheminée intérieur arasé au niveau du plancher

4-2-1-1 1 Conduit de fumées en brique

Dépose soignée de conduit de cheminée comprenant :

- découverture périphérique
- démolition des briques avec évacuation au fur et à mesure (pas de stockage sur plancher)
- échafaudage, goulotte
- dépose des foyers et socles de foyers

Mode de métré : unité par niveau

Localisation:

Suivant plan par différence entre état existant et état futur

4-2-1-2 SOUCHE MACONNE:

Démolition de souche de cheminée y compris dégarnissage du chevêtre, protection de la couverture environnante. Le chargement et l'évacuation des gravois sont à inclure au présent article

4-2-1-2 1 souches. en briques

Dépose soignée de souche de cheminée comprenant :

- découverture périphérique
- démolition des briques avec évacuation au fur et à mesure (pas de stockage sur plancher)
- échafaudage, goulotte

Localisation:

Suivant plan par différence entre état existant et état futur

FIN DE DOCUMENT

Visa des parties

Dressé par l'économiste de la maîtrise d'œuvre le 24 Août 2016

L'architecte mandataire soussigné : Atelier TECTE 26 rue Saint Jacques 76600 LE HAVRE

Visa du titulaire :

Vu, lu et accepté le / / 2016

Date d'édition : 24 Août 2016

CENTRE EAU RISQUE ET TERRITOIRE	
SMBVAS	

Lot N°02 CURAGE - DESAMIANTAGE-DEMOLITION

...Suite de "Visa des parties..."

Visa du maitre d'ouvrage :

Vu et approuvé par le maitre d'ouvrage

A LIMESY, le / / 2016

Lot N°02 CURAGE - DESAMIANTAGE-DEMOLITION

PSE 3 : Préau annexe

CURAGE - DESAMIANTAGE-DEMOLITION

DÉMOLITIONS COMPLETES

6-1 DEMOLITION DE MACONNERIES ET BETONS

Modes de démolitions adaptées.

6-1-1 Chapes et dallages

6-1-1-1 SOLS EN BETON :

Démolition de chapes et dallages à la pioche, à la masse ou au marteau piqueur comprenant la découpe éventuelle des aciers. Le chargement et l'enlèvement des gravois sont à reprendre plus loin.

6-1-1-1 1 Dallage ou forme en béton non armé.

Dallage ou forme en béton non armé.

Localisation:

> Date d'édition : 24 Août 2016 Lot N°02 CURAGE - DESAMIANTAGE-DEMOLITION

PSE 3 : Préau annexe - 18